



## FONDATION COMMUNAUTAIRE D'ANBL

ANBL invite les organismes de bienfaisance **enregistrés** à présenter une demande de participation à nos loteries trimestrielles. Un gagnant sera choisi dans chacune des zones d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick.

Pour être admissible, vous devez respecter les critères suivants :

1. être un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada;
2. avoir rempli un formulaire de demande de participation (ci-dessous) ou vous être inscrite par l'intermédiaire du site [www.anbl.com](http://www.anbl.com)
3. ne pas avoir été bénéficiaire d'une loterie de la Fondation communautaire d'ANBL dans la même zone au cours de la même année civile et ne pas avoir gagné dans plus de deux zones différentes au cours d'une même année civile (en date du 17 janvier 2017).

**Remarque : Les recettes doivent rester à 100 % dans la zone où la sélection a été faite.**

ANBL prendra en considération les demandes de la façon suivante :

- ❖ les demandes seront acceptées au cours des mois suivants : janvier; avril; juillet et octobre;
- ❖ les demandes reçues après le dernier jour de chaque mois de demande ne seront pas prises en considération dans le cadre de la loterie trimestrielle en question;
- ❖ les demandes seront reportées d'un trimestre à l'autre, pendant une année civile;
- ❖ nous communiquerons avec les gagnants par courriel;
- ❖ les gagnants devront répondre dans les cinq jours ouvrables, sinon les fonds seront réattribués à l'organisme suivant qui aura été sélectionné;
- ❖ les paiements aux organismes gagnants seront traités au cours des trois ou quatre semaines qui suivront la sélection;
- ❖ ANBL communiquera avec les bénéficiaires un mois après l'attribution des fonds pour demander un aperçu de la façon dont les gains de loterie ont été répartis dans la zone.
- ❖ ANBL se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de loteries selon le succès et/ou la faisabilité du programme.



# FONDATION COMMUNAUTAIRE D'ANBL

## CANDIDATURE À LA LOTERIE

NOM DE L'ORGANISATION : \_\_\_\_\_

PERSONNE-RESSOURCE : \_\_\_\_\_

NO DE TÉL. ET ADRESSE  
DE COURRIEL DE LA

PERSONNE-RESSOURCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

NO DE L'ORGANISME

DE BIENFAISANCE ENREGISTRÉ: \_\_\_\_\_

DATE DE LA DEMANDE : \_\_\_\_\_

ZONE : \_\_\_\_\_

MODALITÉS ET CONDITIONS : La candidature doit être remplie intégralement et satisfaire à tous les critères énoncés afin d'être considérée.

SIGNATURE DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

### ZONES DE LA FONDATION

ZONE 1	Vaughan Harvey; Mountain Road; Salisbury; Moncton-Nord; boulevard Dieppe; Riverview; promenade Elmwood; Dieppe
ZONE 2	Boulevard Fairville; vallée de la Kennebecasis; rue Somerset; Prince Edward Square; St. Stephen; St. Andrews; Sussex; centre commercial Parkway; Hampton; Grand Bay
ZONE 3	Devon; Oromocto; rue York; rue Prospect; centre commercial Brookside
ZONE 4	Caraquet; Shippagan; Tracadie; Néguaq; Lamèque
ZONE 5	Dalhousie; Chatham; Newcastle; Petit-Rocher; Beresford; Bathurst; Campbellton
ZONE 6	Woodstock; Edmundston; Perth-Andover; Grand-Sault
ZONE 7	Richibucto; Bouctouche; Shediac; Cap Pelé; Sackville

### ACHEMINER À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

ALCOOL NB LIQUOR

À L'ATTENTION DE : LA COMMUNAUTÉ

C.P. 20787 – 170, CHEMIN WILSEY

FREDERICTON (NOUVEAU-BRUNSWICK) E3B 5B8

OU PAR TÉLÉCOPIEUR AU : 506-462-2283 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE : [Community@anbl.com](mailto:Community@anbl.com)

### RÉSERVÉ À L'USAGE D'ANBL UNIQUEMENT

APPROUVÉE : \_\_\_\_\_ REFUSÉE : \_\_\_\_\_

COMMENTAIRES : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE D'ANBL

\_\_\_\_\_  
DATE